Vendée : trois jeunes hommes reconnus coupables de départs de feux, des tirs de mortiers seraient à l'origine du déclenchement de ces incendies

21/07/2022 à 14h51



Les mis en cause ont nié avoir été à l'origine des feux. Ils invoquent une confrontation avec des agresseurs à coups de mortiers en sortant de soirée.

Ils étaient quatre mis en cause. Trois d'entre eux viennent d'être reconnus coupables d'être à l'origine des feux déclenchés samedi dernier aux Sables-d'Olonne (Vendée). L'un d'entre eux a été incarcéré mercredi, rapporte France Bleu.

Les trois prévenus sont des vacanciers, pour la plupart sans emploi. Celui qui a été incarcéré l'a été en raison de son casier judiciaire, il avait déjà écopé d'une peine qu'il n'avait pas purgée. Il a été condamné à 24 mois de prison dont 14 mois de sursis assortis d'un sursis probatoire.

Les mis en cause, âgés de 20 à 23 ans ont nié avoir été les auteurs des feux. Ils assurent avoir été agressés lors d'une

sortie entre amis par deux jeunes. L’agression aurait impliqué des mortiers et l’un des artifices serait tombé sur la plage arrière de leur voiture.

Une dizaine de feux dans la région

Quelques minutes plus tard, une autre confrontation à coups de mortiers aurait eu lieu avec ces mêmes jeunes, ont plaidé les mis en cause.

Le Parisien